



# LA FSU TERRITORIALE 13



22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 06.42.72.98.85

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

## COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN

## AVEC MADAME LA PRESIDENTE

## DU MARDI 4 AVRIL 2024



La FSU a fait le choix, lors de ce rendez-vous, d'aborder des sujets de fond accompagnés de propositions concrètes afin d'améliorer le quotidien de tous les agents contractuels et titulaires.

### Subrogation :

*Nous nous sommes assurés qu'elle sera mise en place au 1er janvier 2025.*

La présidente nous a confirmé sa mise en place à cette date.

### Egalité Femme / Homme :

*La FSU désire que la Métropole s'engage formellement pour garantir l'égalité entre les sexes : l'égalité entre femmes et hommes en général doit être un objectif fort à la Métropole pour plus de justice sociale par des mesures concrètes et fortes :*

- *Le congé menstruel ou gynécologique pour toutes les femmes atteintes d'endométriose et qui souffrent de ne pouvoir travailler normalement tous les mois à cause de règles douloureuses.*
- *L'allongement du congé paternité afin de promouvoir une répartition plus égale des responsabilités familiales.*

La Présidente dit être extrêmement sensible sur toutes ces questions étant elle aussi une femme.

C'est pourquoi elle demande à M. le DGS d'ouvrir un groupe de travail avec les partenaires sociaux pour travailler activement sur cette thématique et d'étudier aussi la possibilité de la semaine à 4 jours.

### Mise en place d'un plan de mobilité employeur et d'une prime de mobilité durable :

*La FSU souhaite voir évoluer l'offre de déplacement au sein de notre collectivité par la mise en place d'un forfait mobilité durable ou des actions ciblées vers des transports doux comme le vélo qui ne rentrent pas dans les aides déjà existantes.*

*Ces dispositifs doivent être accompagnés d'un plan de mobilité employeur pour une prise en compte plus fine et adaptée aux différents déplacements et contraintes des ex territoires.*

La Présidente reconnaît la nécessité d'avoir un plan de mobilité employeur pour développer les déplacements durables et répondre aux contraintes rencontrées par les agents métropolitains.

Pour la bicyclette, la question sur Marseille ne se pose pas puisqu'avec la carte Pass métropole la première demi-heure est gratuite avec « Le vélo ».

Par contre, pour le reste de la métropole, le sujet pourrait être étudié.



# LA FSU TERRITORIALE 13



22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 06.42.72.98.85

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

## Précarité des agents employés à temps non complet:

*Ces agents titulaires ont un statut hybride dans la fonction publique.*

*Leur temps de travail moyen quotidien à la métropole est d'environ 03h25 étalé sur une plage horaire de 10h, qui peut comporter jusqu'à 5 coupures dans la même journée, variant de quelques dizaines de minutes à plusieurs heures d'affilée.*

*La FSU souhaiterait des actions concrètes et l'ouverture de postes nécessaires pour permettre à ceux qui n'ont pas fait ce choix de vie et qui souhaitent travailler à temps plein puissent le faire.*

**La Présidente a demandé au DGS d'étudier avec attention la question, qui ne doit concerner qu'une cinquantaine d'agents, avec l'idée de trouver des fonctions complémentaires en conservant le plafond d'emploi.**

---

## IFSE des personnels en dispositif « maintien dans l'emploi :

*La politique de l'administration en matière de mobilité imposée ou subie vise au maintien de l'Indemnité de Fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) si celle-ci s'avère plus favorable à l'agent.*

*Or, les agents déclarés inaptes à leur poste et / ou affectés à de nouveaux postes dans le cadre du dispositif « maintien dans l'emploi » ne bénéficient pas automatiquement du montant socle qui leur est le plus favorable.*

*Ainsi, nous avons parfois observé des écarts de plusieurs centaines d'euros pour ces agents qui exercent pourtant les mêmes fonctions, sans restriction particulière, que leurs collègues de bureau.*

*Aussi, par mesure d'équité, nous avons demandé l'assurance que les agents qui se trouvent dans cette situation puissent avoir les mêmes garanties et bénéficier de l'IFSE qui leur est le plus favorable, à savoir celui de leur précédent poste ou celui du nouveau.*

**La Présidente, sous couvert, du DGS s'engage à ce qu'une étude soit menée pour étudier cette problématique dans son ensemble et y répondre, si c'est possible, favorablement.**

---

## Promotion par détachement d'un fonctionnaire handicapé :

*Jusqu'au 31 décembre 2026 le gouvernement donne la possibilité aux collectivités territoriales d'expérimenter un dispositif de promotion par détachement d'un fonctionnaire handicapé.*

*Il s'agit pour l'administration de flécher des postes de catégorie supérieure susceptibles d'être compatibles avec les compétences des agents RQTH.*

*Cette disposition fait partie des modalités prévues par le conventionnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.*

**La Présidente n'est pas convaincue que les personnes touchées par un handicap veuillent bénéficier de ce dispositif et préfèrent être reconnues comme des personnes à part entière.**

**Elle n'est pas favorable à la discrimination positive mais seulement au mérite professionnel de tout un chacun.**



# LA FSU TERRITORIALE 13



22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 06.42.72.98.85

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

## **Augmentation salariale de 70€ pour toutes et tous :**

*Nous avons rappelé à la Présidente les difficultés grandissantes des agents à finir leurs fins de mois. Le fort contexte inflationniste a fait grimper les factures de gaz, d'électricité, de carburant, de l'alimentation et ce n'est pas le petit coup de pouce sur le point d'indice du gouvernement l'été dernier qui a comblé des années de gel de ce dernier.*

*Cette proposition de 70€, avait été faite en intersyndicale en fin d'année 2023.*

La Présidente est complètement mobilisée pour apporter des solutions au pouvoir d'achat de tous les agents métropolitains. Néanmoins, Le budget de la métropole ne lui permet pas d'augmenter les salaires mais, par contre, elle croit aux différentes dispositions prises comme :

- La prime pouvoir d'achat : plus de 5000 agents concernés.
- L'augmentation de l'aide à la mutuelle de 65€.
- La hausse des montants socles des catégories C et B lors de la refonte du RIFSEEP.
- Un chèque cadeau de 150€ en décembre de chaque année.

### Les aides à venir :

- L'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurants, elle nous a précisé qu'elle serait conséquente.
- Une piste de réflexion concernant un montant qui pourrait être alloué à la prévoyance dans le cadre de la PSC .

---

## **Situation de la collecte et de la propreté :**

*Nous voudrions avoir la confirmation concernant l'abandon du projet de privatisation du 1, 6, 7 collecte. Lors du CST de fin mars, le DGS nous l'a indiqué mais les agents attendent la position de la présidente.*

*Nous voulons également l'engagement, pour les agents titulaires APU (Agent de la Propreté Urbaine), qu'il leur soit proposé un poste dans un secteur pour qu'ils aient des conditions de travail identiques à leurs collègues titulaires.*

*Concernant la réorganisation de la collecte, nous pensons qu'un projet de cette envergure nécessite du temps et que, sans l'adhésion des agents qui vont le porter, c'est mission impossible. Nous aurions préféré que ce changement s'effectue arrondissement après arrondissement.*

*C'est pour cette raison que nous désirons que les chauffeurs et chargeurs puissent apporter leur savoir-faire et toute leur technicité dans ce projet structurant.*

*La mise en place de réunions dans chaque centre est indispensable à ce travail en commun et d'explications afin de comprendre quels sont les enjeux de cette réorganisation.*

La Présidente réaffirme son attachement à l'équilibre public / privé de la collecte/propreté et confirme qu'aucune privatisation ne sera prévue.

Elle déplore la situation actuelle et souhaite que tous les acteurs s'investissent pour que le tri sélectif soit une réussite à Marseille comme ailleurs.

L'abandon du fini parti, institutionnalisé à tort dans le passé, ne doit pas empêcher de regarder l'avenir sereinement.

La présidente souhaite que la propreté ne soit plus un problème à la fin de son mandat.

Néanmoins, elle ne comprend pas que le personnel ne soit pas plus associé à ce changement et aux enjeux qui entourent cette restructuration. C'est pourquoi elle décide de programmer une réunion spécifique dans les 15 jours à venir.



# LA FSU TERRITORIALE 13

■ ■ ■ ■ 22, place Victor Gélou - 13002 Marseille  
Tél : 06.42.72.98.85  
[fsu.territoriale@ampmetropole.fr](mailto:fsu.territoriale@ampmetropole.fr)

DE TOUTES  
NOS COULEURS

DE TOUTES  
NOS FORCES

LA FSU TERRITORIALE

*ensemble*

**AU QUOTIDIEN**

POUR NOS  
MÉTIERES

POUR LES SERVICES  
PUBLICS